

AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

Que le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mardi 14 juillet 2026 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, situé au 1575, rue Turmel, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- Propriété sise au 1236, rue de la Détente, L'Ancienne-Lorette, lot 1 312 746 du cadastre du Québec : permettre l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge de recul latérale de 0,53 mètre, alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 0,6 mètre;
- Propriété sise au 1326, rue des Pins Est, L'Ancienne-Lorette, lot 1 312 693 du cadastre du Québec : permettre l'agrandissement du bâtiment principal, lequel entraînera un empiètement de l'aire de stationnement en façade de 3,65 mètres, alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 3,5 mètres.

Les modalités de consultations publiques sont prévues ainsi :

Toute personne intéressée par cette demande pourra transmettre des questions, commentaires ou tout document pertinent, par courriel, à l'adresse urbanisme@lancienne-lorette.org, ou par téléphone, au 418 641-6127, poste 1153, et ce, avant le 14 juillet 2026, à 16 h, ou soumettre ses questions ou commentaires lors de la séance du conseil municipal via la plateforme numérique (*Youtube*) ou en personne à l'hôtel de ville. Les interventions seront lues telles que formulées lors de cette séance.

Fait à L'Ancienne-Lorette, ce 25 juin 2026

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière

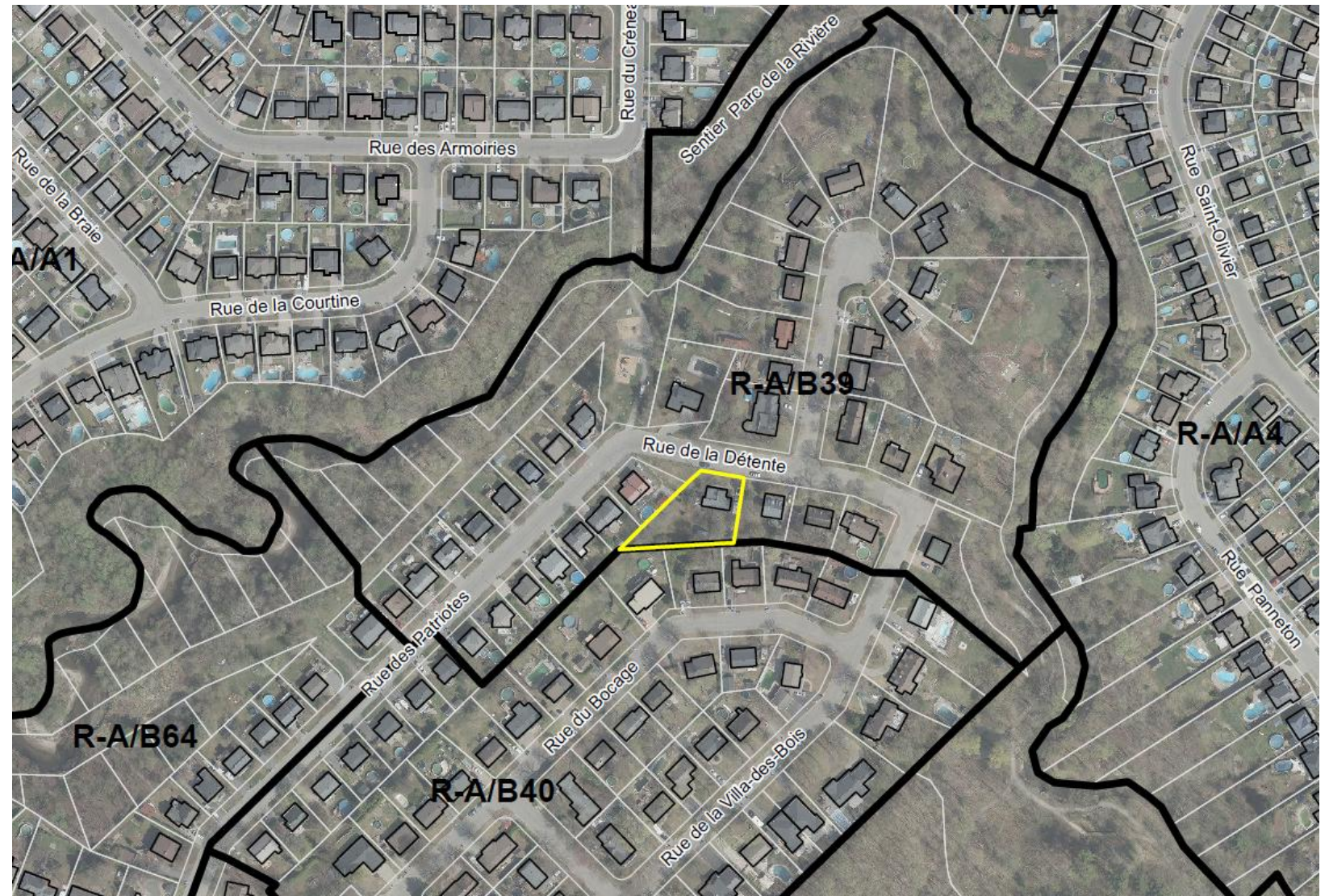
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

1236, RUE DE LA DÉTENTE

Localisation

Zone R-A/B₃₉ - Usages autorisés :

- Unifamiliale isolée (h_{1-1})
- Unifamiliale jumelée (h_{1-2})



Localisation



Site visé



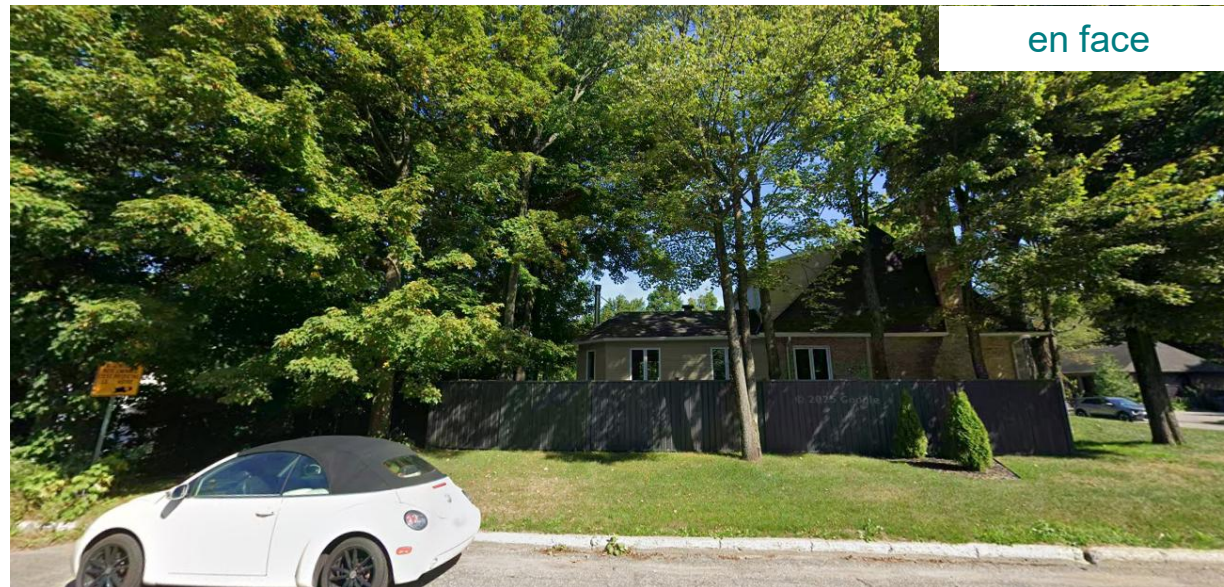
Voisinage



gauche



droite

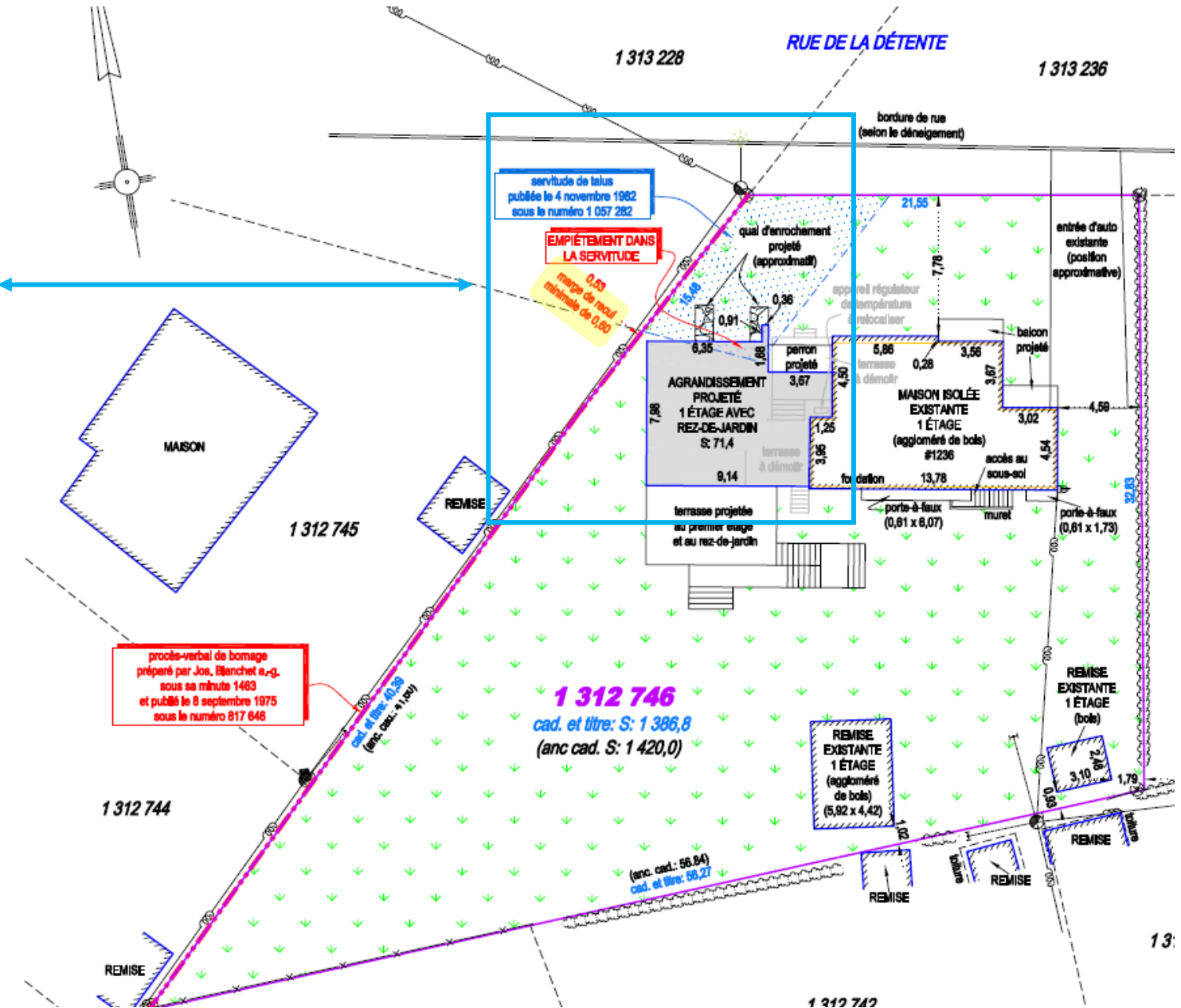


en face

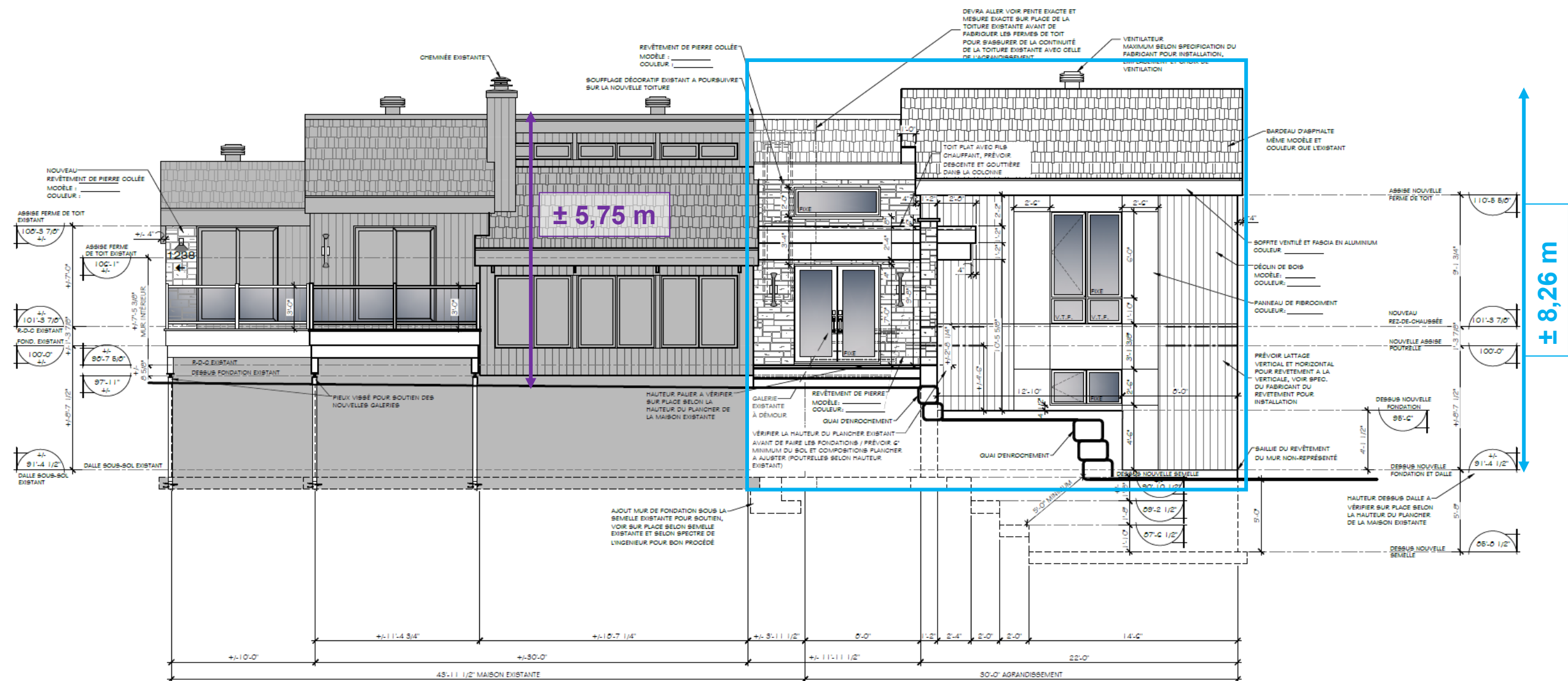
NATURE DE LA DEMANDE

Permettre l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge de recul latérale, alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 0,6 mètre.

élément dérogatoire



Élévation avant



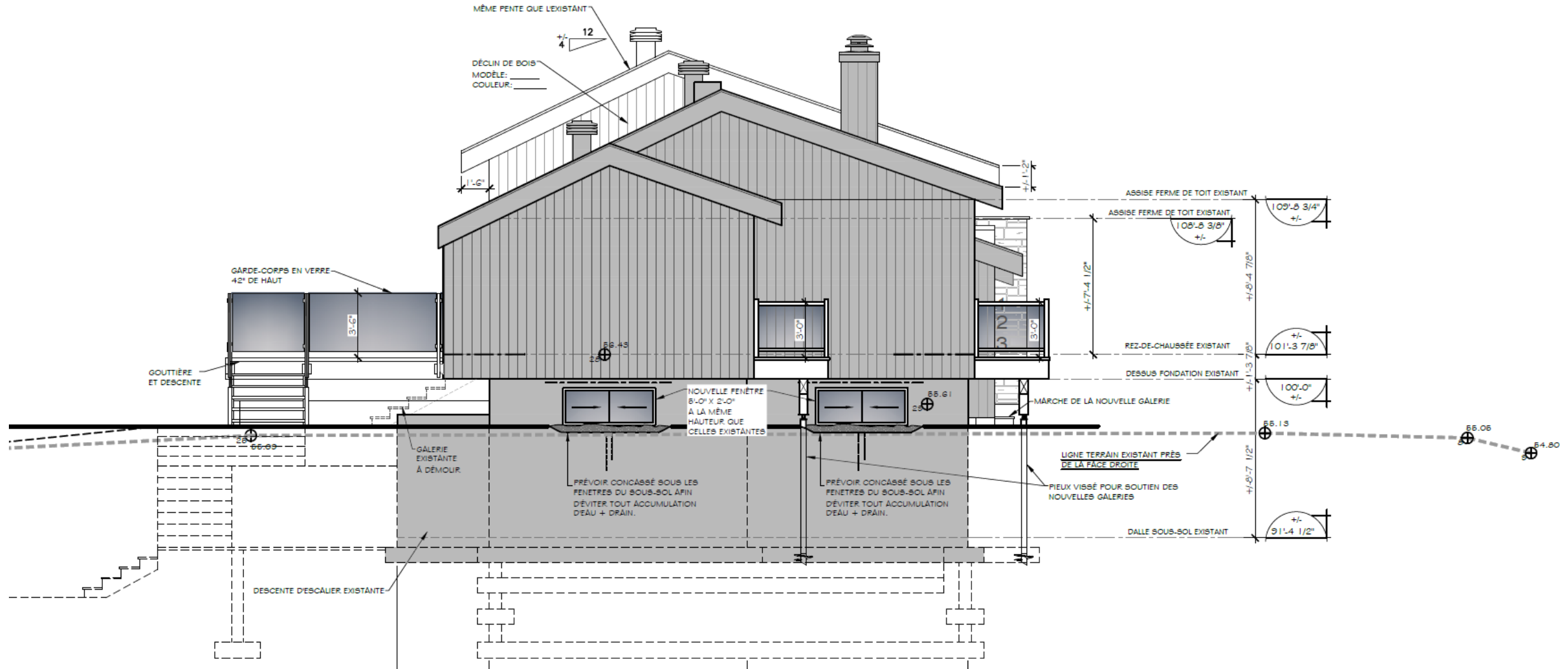
Architectural elevation drawing of a house, showing a side profile with a gabled roof and a chimney. The drawing includes various annotations and dimensions:

- Annotations:**
 - DÉCLIN DE BOIS
 - MODÈLE: _____
 - COULEUR: _____
 - MÊME PENTE QUE L'EXISTANT
 - PROFIL DES FERMES DE TOIT
 - PANNEAU DE FIBROCIMENT
 - COULEUR: _____
 - FENÊTRE ÉNERGÉTIQUE EN P.V.C.
 - COULEUR: _____
 - COLONNE DE PIERRE
 - MODÈLE: _____
 - COULEUR: _____
 - PROFIL DE L'ESCALIER
 - GARDE-CORPS EN VERRE 42" DE HAUT
 - GOUTTIÈRE ET DESCENTE
 - COLONNE STRUCTURALE 5 1/2" X 5 1/2" EN BOIS TRAITÉ TEINT
 - DESCENTE D'ESCALIER EXISTANTE
- Dimensions:**
 - 12
 - 1'-6"
 - 1'-3"
 - 4'-3"
 - 3'-4"
 - 6'-6"
 - 16'-4"
 - 9'-0"
 - 56.43
 - 55.61
 - 53.63
 - 53.42
 - 52.89
 - 52.48
 - 52.67
 - 52.43
 - 7'-0"
 - 7'-11 3/8"
 - 4'-0"
 - 4'-0"
 - 4'-0"
 - 2'-4"
 - 1'-2"
 - 3'-6"
- Other Labels:**
 - 1
 - 2
 - 3
 - 6
 - 5
 - 5

Ville de
 L'Ancienne-Lorette



Élévation latérale gauche



Esquisses visuelles



Esquisses visuelles



AVIS DU CCU

FAVORABLE



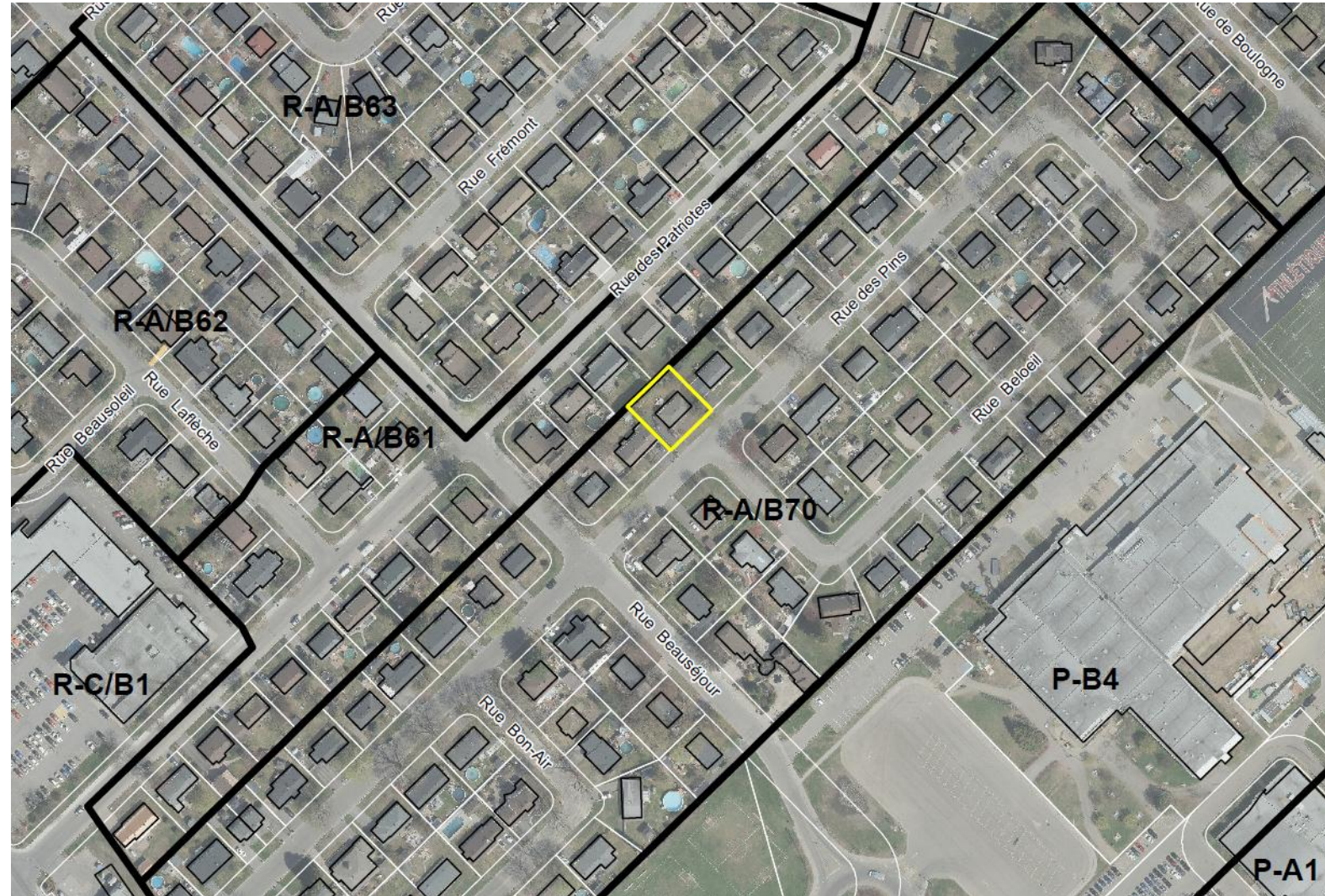
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

1326, RUE DES PINS EST

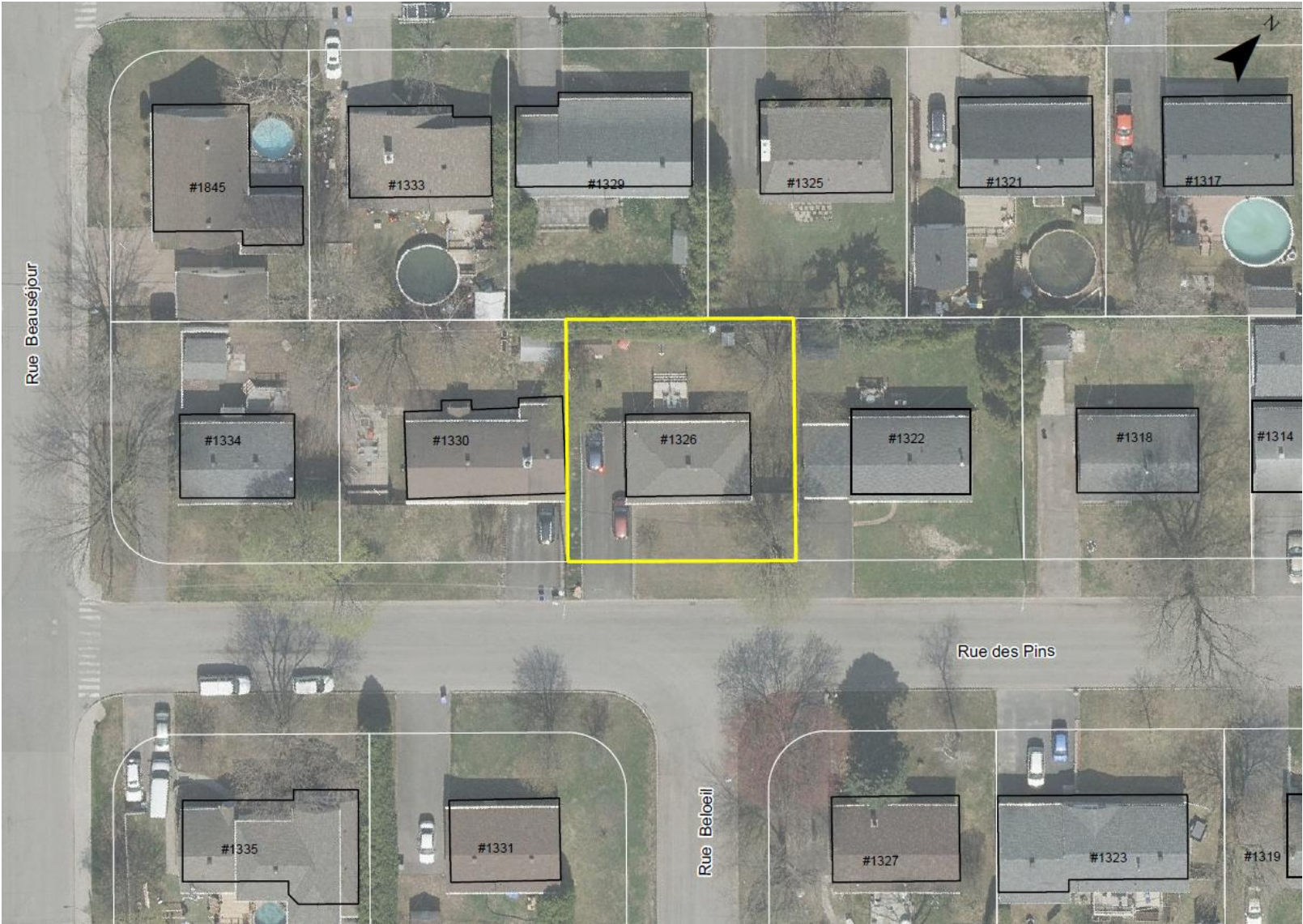
Localisation

Zone R-A/B₇₀ - Usages autorisés :

- Unifamiliale isolée (h_{1-1})
- Unifamiliale jumelée (h_{1-2})



Localisation



Site visé



Voisinage



gauche



droite



en face

NATURE DE LA DEMANDE

Permettre l'agrandissement du bâtiment principal, lequel entraînera un empiètement de l'aire de stationnement en façade de 3,65 mètres, alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 3,5 mètres.

élément dérogatoire





Esquisses visuelles



AVIS DU CCU

FAVORABLE

